

Agence de la cohésion des territoires : une agence mal connue des élus locaux

Trois ans après la création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en janvier 2020, qui avait pour vocation de faciliter l'avancée des projets dans les territoires, le Sénat publie un bilan en s'appuyant sur les retours d'élus locaux. Les rapporteurs évoquent un manque "d'incarnation" de l'ANCT.

Publié le 17 février 2023



L'**Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)** (<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/lagence-21>) souffre d'un **manque de notoriété auprès des élus** : 52% d'entre eux connaissent peu son offre de services. C'est ce qui ressort du **rapport d'information sur l'ANCT** réalisé au nom de la délégation aux collectivités territoriales et publié le 2 février 2023 par le Sénat.

Le rapport s'accompagne d'une série de recommandations pour que l'ANCT remplisse plus efficacement sa mission de facilitateur de projets auprès des **collectivités**.

Un déficit de notoriété

Trois quarts des élus répondants (74%) disent n'avoir jamais sollicité l'ANCT. Les **services déconcentrés de l'État**, reconnaissent eux-mêmes un déficit de notoriété et une difficulté à faire connaître les offres de l'ANCT auprès des élus.

Lorsqu'elle est connue, l'**offre de services de cette agence** est **peu employée** en raison d'un **statut difficile à identifier** :

s'agit-il d'une agence nationale ou d'une délégation territoriale ?

s'agit-il d'un acteur intégré ou d'une collection de labels ?

l'agence est-elle une administration centrale ou une boîte à outils à disposition des collectivités ?

quelles sont ses spécificités par rapport à d'autres agences expertes comme l'**Ademe** (<https://www.ademe.fr/lagence/notre-organisation/>), le **Cerema** (<https://www.cerema.fr/fr/cerema/missions>), ... ?

Outre cette méconnaissance de la nature de l'ANCT, ses offres et dispositifs sont "*peu ou mal connus et donc difficilement accessibles aux élus*" souligne le rapport, évoquant par ailleurs "*un **déficit d'incarnation** par certains préfets et/ou certains services déconcentrés*".

Malgré ce constat, **1 162 projets ont pu être soutenus par l'ANCT** au bénéfice de **494 communes, 594 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** et **74 collectivités d'autres strates**, ce qui laisse à penser que lorsque l'agence est sollicitée, des solutions d'accompagnement sont possibles.

Rapprocher l'agence des élus locaux

Il ressort de la mission du Sénat que les **élus attendent de l'État** qu'il fasse **plus confiance aux acteurs locaux**. **Trois critiques essentielles** portant sur l'action de l'agence émergent du bilan :

une **implication des préfets inégale** et partielle en matière d'ingénierie ;

une **approche trop descendante** et peu attentive aux dynamiques locales ;

une **promesse non tenue de simplification des démarches** et d'un meilleur soutien aux projets locaux.

Les rapporteurs formulent une **série de recommandations** présentées en trois grands axes :

rapprocher l'agence des élus locaux notamment par une meilleure communication ;

améliorer l'accès à l'ingénierie pour les collectivités ;

utiliser l'agence pour simplifier l'accès à des dispositifs d'aides existants mais trop spécialisés ("*vision en silo*") et mener une évaluation de ces dispositifs par des mesures de satisfaction.

Parmi les mesures plus spécifiques suggérées par le rapport, on peut noter :

l'élaboration d'une **feuille de route stratégique 2023-2026** ;

l'implication systématique d'un sous-préfet d'arrondissement sur les questions d'**ingénierie** ;

l'élaboration d'un **guide pratique pour les élus locaux**.

Abonnez-vous à nos lettres d'information

Votre adresse électronique (ex. : nom@domaine.fr)

S'abonner

En renseignant votre adresse électronique, vous acceptez de recevoir nos actualités par courriel. Vous pouvez vous désinscrire à tout moment à l'aide des liens de désinscription ou en nous contactant.

Suivez nous sur les réseaux sociaux